



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 07 03

OBJET :

Maison de la biodiversité et du développement durable : modification du plan de financement

L'an deux mille vingt cinq, le vendredi dix-huit juillet, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Kader Akeb, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig et M. Christophe Céragioli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Nadine Ezingeard, M. Alain Michellis, Mmes Martine Abellan, Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, David Dongé, Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni et Sylvie Carletto.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024 10 01 du 16 octobre 2024, le conseil a décidé d'approuver le projet de construction de la Maison de la biodiversité et du développement durable pour un montant prévisionnel des travaux de 1.772.000,00 euros HT, frais d'honoraires et aménagement intérieur compris, ainsi que de solliciter le concours financier du Département des Alpes-Maritimes, à hauteur de 40 % du coût de l'opération.

Monsieur le Maire expose au conseil que le Département des Alpes-Maritimes a fait connaître à la commune que le taux de subvention à 40 % ne pourra lui être accordé.

Aussi, il propose au conseil de modifier le plan de financement de cette opération en portant la demande de subvention auprès du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 35% du montant des travaux. Il propose également au conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en lien avec cette demande de subvention.

**Le conseil municipal,
ouï l'exposé du maire,
après en avoir délibéré,**

Confirme le projet de construction de la Maison de la biodiversité et du développement durable pour un montant prévisionnel des travaux de 1.772.000,00 euros HT,

Décide, afin d'en faciliter la réalisation, de solliciter le concours financier du Département des Alpes-Maritimes, à hauteur de 35 % du coût de l'opération selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	1.772.000,00 € HT
Subvention du CD 06 (35%)	620.200,00 €
Autofinancement	1.151.800,00 €

Autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en lien avec cette décision.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 28

Pour : 28

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérageoli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250718-20250703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE